



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ EN TERRITOIRES PEU DENSES

**Charleville-Mézières**

**12 novembre 2020**

**Maryse LUXEREAU, DREAL Grand Est**



# La Loi d'orientation des mobilités

## Contexte

- Une impulsion politique : Agir sur les mobilités du quotidien
- Une dynamique de réflexion collective : les Assises de la mobilité
- Deux « produits de sortie » : la LOM + France mobilités
- Mettre à jour le cadre législatif de la mobilité et des transports 30 ans après la LOTI
- Dans le sillage des lois MAPTAM et NOTRe
- Adapter l'organisation des transports et de la mobilité à l'évolution des modes de vie et de déplacements

# Les grands principes en matière de gouvernance locale de la mobilité

- Un schéma-type d'organisation de la compétence « mobilité » autour de :
  - La région, AOM régionale (maillage du territoire)
  - l'intercommunalité, AOM locale (proximité)
- Une coordination entre ces deux échelles :
  - Assurée par la région à l'échelle du bassin de mobilité
  - Traduite dans un contrat opérationnel de mobilité

# Qui peut choisir de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

- La communauté de communes est encouragée à prendre la compétence « mobilité » (décision avant le 31 mars 2021) :
  - Soit à l'échelle de son territoire
  - Soit à une échelle plus large, après transfert de la compétence à un PETR, un SM (transport, SCoT...)

NB : les CC qui sont déjà AOM n'ont pas besoin de délibérer de nouveau avant le 31/03/2021

- Dans le cas contraire, la région devient automatiquement AOM sur le territoire de la CC au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

# Pourquoi prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

- **Pour une communauté de communes, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est :**
  - Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité,
  - Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir,
  - Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins

# Pourquoi prendre la compétence d'organisation de la mobilité ?

- **Pour une communauté de communes, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est avoir la possibilité de :**
  - Élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire (Plan de mobilité ou Plan de Mobilité Simplifié)
  - Favoriser les synergies entre compétences au service du projet de territoire :
    - Mobilité
    - Voirie
    - Tourisme
    - Aménagement

# Quelles obligations pour une CC qui devient AOM ?

- Une seule obligation : celle d’organiser le Comité des partenaires
- L’organisation de services de mobilité quels qu’ils soient (transports régulier, TAD...) n’est pas obligatoire
- La CC AOM n’a pas l’obligation de reprendre les services précédemment organisés par la Région à l’intérieur de son ressort territorial (transports scolaires, transports interurbains).

Ce transfert ne se fait que si la CC en fait la demande (sinon, la Région continue d’organiser ces services).

# Quels moyens d'action supplémentaires ?

## Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité :

- En s'appuyant sur le plan de mobilité simplifié,
- En activant les leviers d'action suivants :
  - Organiser des services (transport à demande, autopartage, location de vélos électriques, lignes de bus...)
  - Contribuer au développement de projets (financement, appui technique)
  - Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisés à la mobilité

**Une compétence unique, mais qui peut s'exercer « à la carte »**

**La compétence mobilité n'est pas sécable** (on ne choisit pas de devenir AOM pour une partie seulement du contenu de la compétence mobilité), **mais elle peut s'exercer « à la carte »**, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région.



# Quels moyens d'action supplémentaires ?

## Mettre en place le Versement Mobilité pour financer les actions :

- Prélèvement basé sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés (simulations URSSAF possibles)  
Ex : taux de 0,55 % maximum pour les EPCI de 10000 à 50000 habitants
- Mise en place conditionnée par l'organisation d'un service régulier (bus...)
- Mais peut servir à financer tous les types de services (réguliers, à la demande...)
- NB : seul un EPCI peut percevoir le VM ; la Région, même si elle devient AOM locale par substitution, ne peut pas en bénéficier

# Quels moyens d'action supplémentaires ?

## **Fédérer les acteurs locaux, en organisant la gouvernance au sein du comité des partenaires :**

- Composé des acteurs locaux : représentants des employeurs, des usagers, des habitants, autres...
- Informer, concerter et communiquer sur la politique de mobilité de l'AOM une fois par an
- Évaluer et améliorer l'offre de services de l'AOM

# Quels moyens d'action supplémentaires ?

## **Participer au contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité (définition en cours) :**

- Défini par la Région, en concertation avec les AOM, Syndicats Mixtes SRU, Conseil Départemental, CC sur lesquelles la région est AOM locale
- Composé d'un ou plusieurs EPCI
- Pouvant être interrégional
- Permet de coordonner les actions en matière de mobilité à une échelle plus large que celle de chaque AOM

# Que se passe-t-il lorsqu'une CC ne devient pas AOM ?

**La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**La CC ne peut plus mobiliser certains leviers :**

- Versement mobilité
- Organisation de services de mobilité
- Partie-prenante obligatoire du contrat opérationnel de mobilité
- Bénéficiaire des dispositifs d'accompagnement visant les AOM (financiers ou en ingénierie)

## Que se passe-t-il lorsqu'une CC ne devient pas AOM ?

- La CC ne peut agir en matière de mobilité que :
  - via ses autres compétences : voirie, police de circulation et du stationnement, aménagement, action sociale  
Exemple d'actions possibles : aménagements cyclables, places de stationnements réservées au covoiturage, accompagnement des personnes en difficulté
  - Par délégation de la Région (solution possible, mais pas souhaitable si la CC souhaite agir en matière de mobilité)

# Que se passe-t-il lorsqu'une communauté de communes ne devient pas AOM ?

**La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; elle est donc compétente pour :**

- Décider de l'organisation de services,
- Soutenir les actions locales en matière de mobilité,
- Élaborer un plan de mobilité sur le territoire,
- Réunir le comité des partenaires

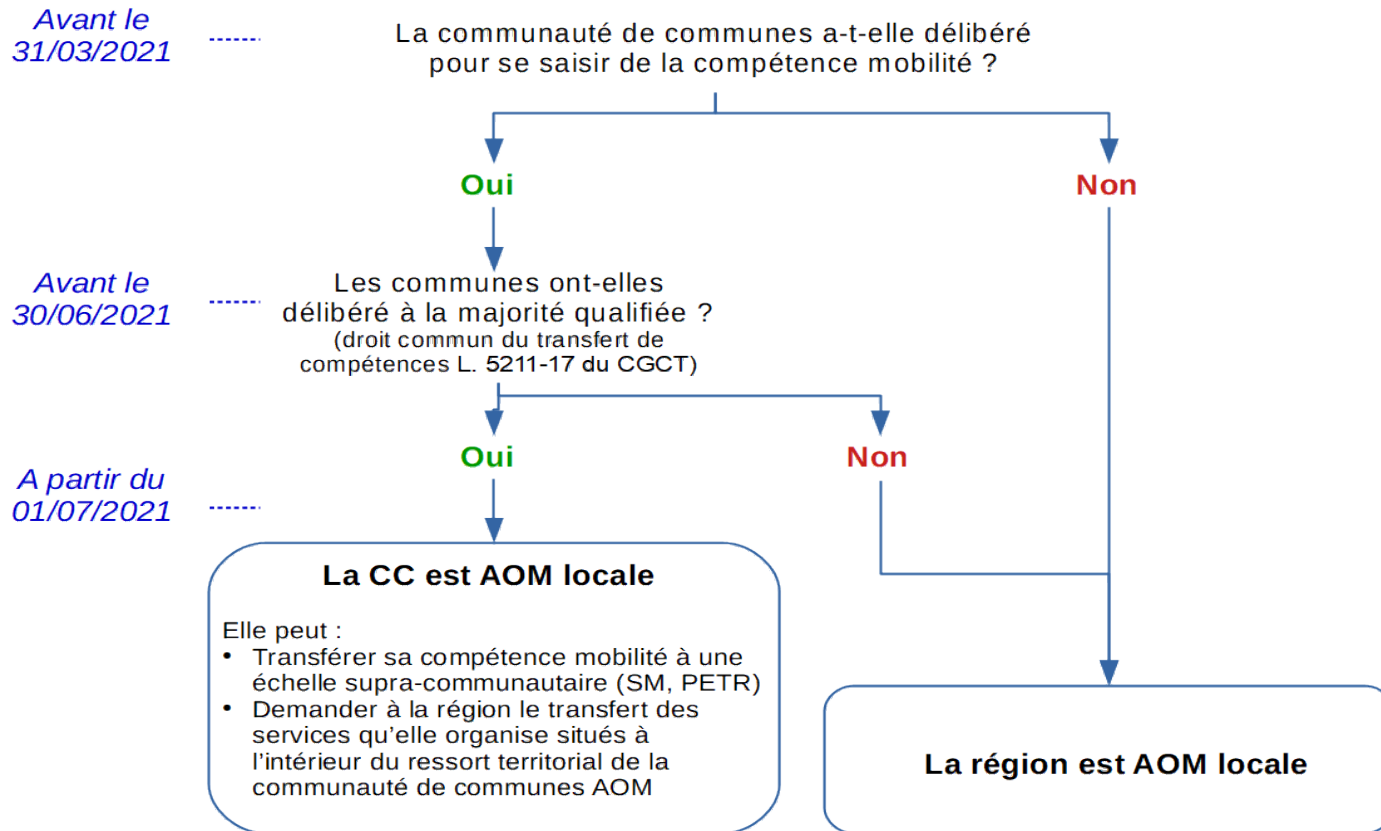
NB : La Région ne peut pas mettre en place le VM lorsqu'elle est AOM locale

NB : Seule exception : une commune qui organisait déjà un service régulier peut le poursuivre, mais ne peut pas en créer un autre

## Quel retour en arrière possible ?

- **La CC peut redevenir AOM après 2021 seulement si :**
  - Elle fusionne avec un ou plusieurs EPCI
  - Lors de la création ou de l'adhésion à un SM mobilité

# Principales étapes d'ici juillet 2021





# Merci pour votre attention

Ressources pour aller plus loin :  
Site France Mobilité (guides, fiches, foire aux questions) :  
<https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites>

# Connaissance et accompagnement de la mobilité dans le Grand Est – étude de cas Département des Ardennes et transposabilité aux autres territoires

Présentation et échanges

**VOTRE  
INTERLOCUTRICE :**  
Guillemette Pinaroli  
[g.pinaroli@inddigo.com](mailto:g.pinaroli@inddigo.com)



# SOMMAIRE

**1. La mobilité : quelles actions existent?  
que proposer et où?**

**2. La mobilité : quelle stratégie définir et  
comment?**

**3. La DDT quel accompagnement pour vous?  
Focus sur les outils**

**4. Echanges**

# LA MOBILITÉ

---

Quelles actions  
existent? que  
proposer et où?



# ● LA MOBILITÉ : QUELLES ACTIONS ?

Il existe un grand nombre d'actions en matière de mobilité.

Ces actions peuvent être mises en place par opportunité (technique ou financière par exemple), et/ou par stratégie.

Toutefois chaque action ne va pas avoir le même résultat, en fonction notamment de:

- La géographie du territoire
- Des caractéristiques de la population
- La gouvernance
- Le budget à allouer/ les moyens humains et techniques à disposition
- Les attentes de la population
- .....

On va retrouver plusieurs types d'actions :

- Des actions opérationnelles
- Des actions de communication
- Des actions de sensibilisation/animation
- Des actions de stratégie/lobbying/de gouvernance

## QUELLES ACTIONS EXISTENT-ILS? EXEMPLES

La mise en place d'un réseau de bus, de transport à la demande

La réalisation d'aires de covoiturage

L'installation de recharges de véhicules électriques, de stations GNV, hydrogènes...

L'organisation d'autostop organisé

La mise en œuvre d'une application de covoiturage/ d'une application d'information multimodale

La réalisation de pôles d'échanges multimodaux

La création d'une plateforme de la mobilité

L'aménagement de pistes cyclables, d'aires de stationnement

L'incitation à l'écomobilité scolaire

Le prêt de mobylette, vélo à assistance électrique...

L'ouverture de centres de co-working

L'organisation de challenges

La validation d'une grille tarifaire pour le stationnement

La proposition de services d'autopartage

L'aménagement urbain, et la décentralisation de services

# ■ DANS LES ARDENNES, IL EXISTE D'ORES ET DÉJÀ BEAUCOUP D' ACTIONS

**Dans les Ardennes, de manière non exhaustive on retrouve :**

- Des aires de covoiturage existantes comme par exemple à Acy-Romance ou encore La Francheville
- Des installations de recharges électriques sur le Département
- Un service d'autopartage sur la CA d'Ardenne Métropole
- Une système d'information multimodale Fluo portée par la Région
- Un taxi à la carte sur la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- Un « Rezo pouce » sur la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
- Une aide à l'achat d'un vélo neuf ou remis à neuf, pour les habitants de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole après signature d'une convention

....

# LA MOBILITÉ

---

Quelle stratégie  
définir et comment?





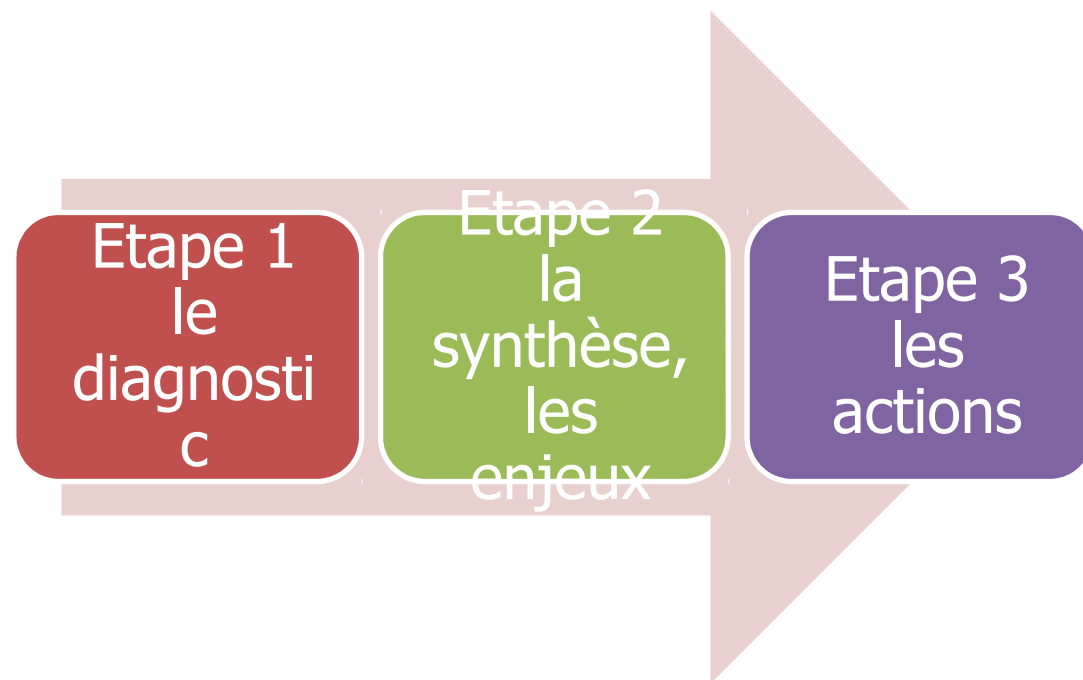
# Définir une stratégie

Mettre en place des actions, c'est bien, et il existe beaucoup d'actions à mettre en place, mais définir une stratégie c'est mieux!

Une stratégie mobilité peut-être inscrite dans le cadre :

- d'un PDM obligatoire ou d'un Plan de Mobilité Simplifié
- d'un volet mobilité d'un PLUIHD
- d'un volet mobilité d'un ScoT
- d'une stratégie de territoire
- du PCAET

Généralement dans le cadre de la définition d'une stratégie mobilité on retrouve trois étapes clés :



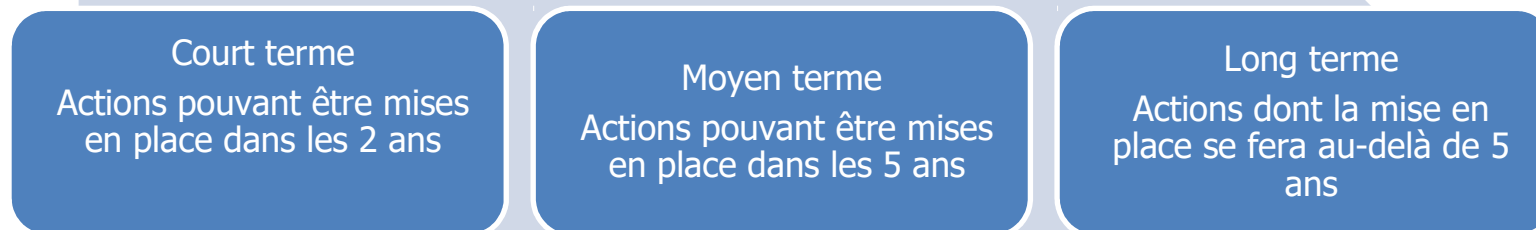
# Définir une stratégie

Définir une stratégie c'est prendre en compte tous les modes de déplacements



Sans oublier :  
les marchandises, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'incitation aux énergies alternatives à l'essence et diesel

Le plan d'actions doit répondre aux enjeux du territoire actuel et projeté, avec des actions à court/moyen/long terme

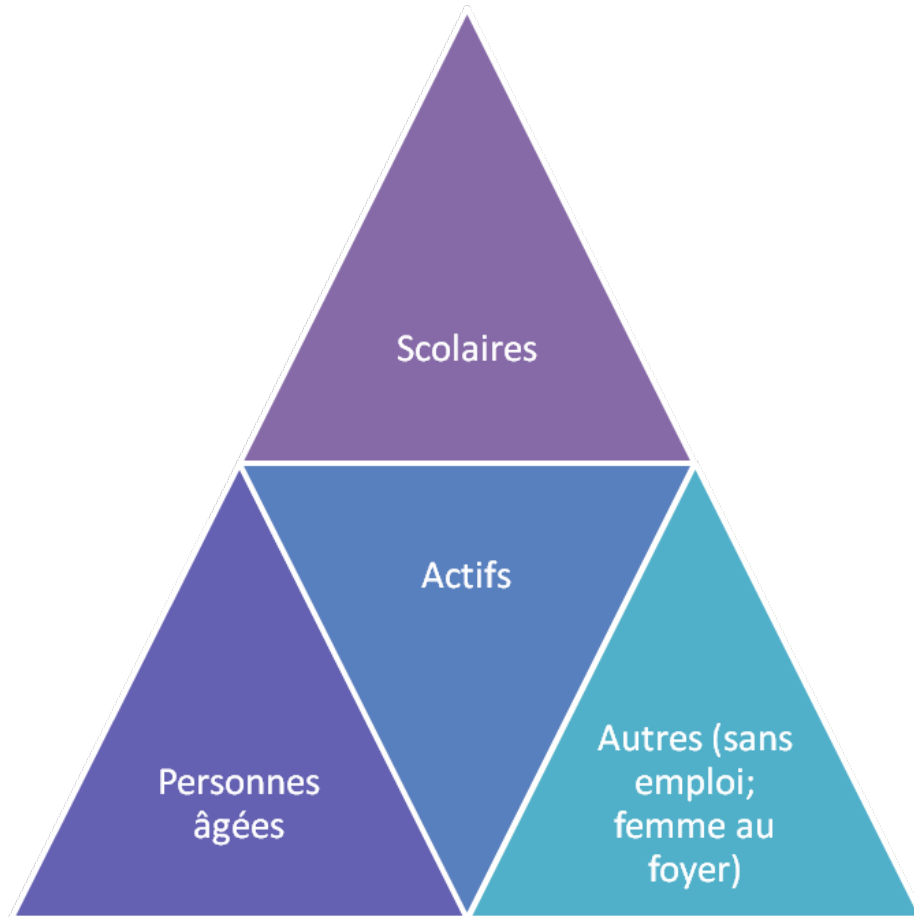


Les actions validées peuvent être mises en place :

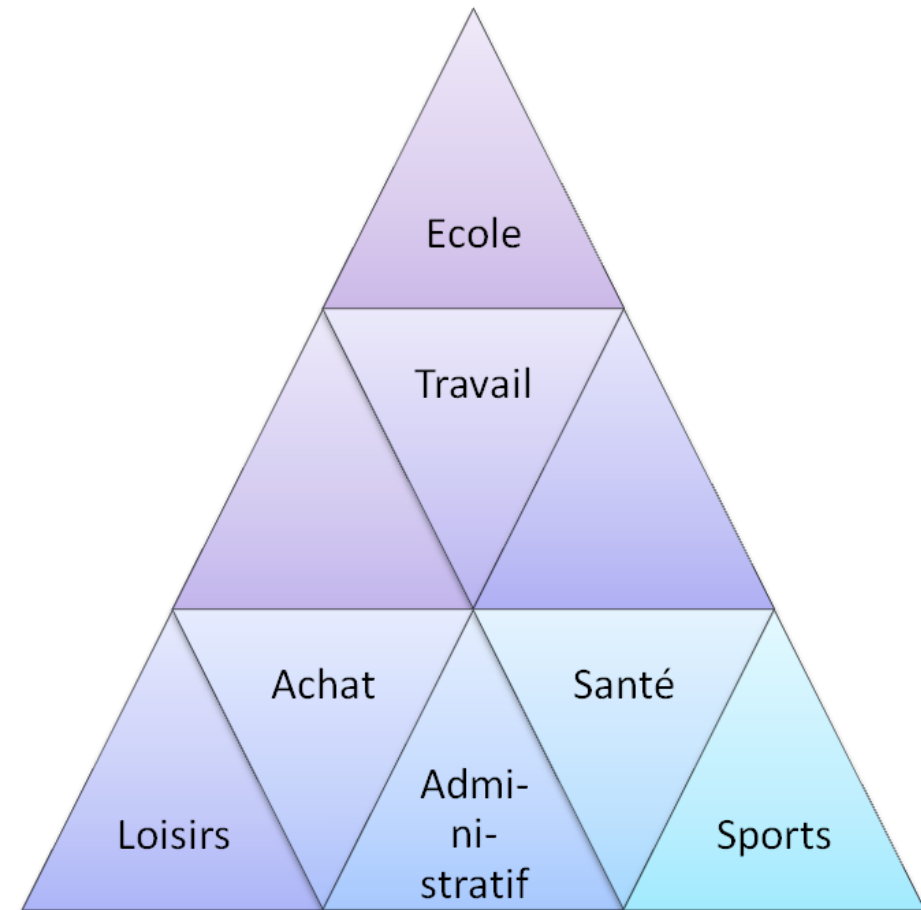
- Sur tout le territoire ou sur certains secteurs du territoire
- Pour tous ou pour des cibles spécifiques
- Vers tous les motifs de déplacements ou certains spécifiques

Le travail de diagnostic sur le territoire des Ardennes a mis en exergue des enjeux par cibles et secteurs territoriaux

# Pour définir des actions ils est important de réfléchir aux cibles et motifs de déplacements dans une vision micro et macro



Cibles



Motifs

# EXEMPLE APPROCHE MICRO

Je suis actif et je peux venir en vélo

Est-ce que je peux stationner mon vélo à mon travail?	Non
	Oui

Est-ce que je peux stationner mon vélo chez moi?	Non
	Oui

Est-ce que mon employeur adhère à l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail?	Non
	Je ne sais pas
	Oui

Est-ce que j'ai un vélo?	Non
	Oui
	Oui mais en mauvais état

Est-ce que mon itinéraire me paraît sécurisé (aménagement)?	Non
---	-----

# EXEMPLE APPROCHE MACRO

**Sur mon territoire, sur mes zones d'emplois**

je définis dans mes documents d'urbanisme, j'impose des places de stationnement vélo	Oui
	Non
	Certaines communes

Je définis j'impose des places de stationnements cycles

J'ai des aménagements cyclables continus me permettant de rabattre les générateurs de mon territoire dont les zones d'emplois	Oui
	Non
	Partiellement

Je propose un plan vélo reliant mes générateurs en lien avec les PDM et les lieux d'origine connus des salariés

Mes entreprises de plus de 100 salariés ont mis en place un PDM	Non
	Oui
	Oui pas toutes

j'incite, j'accompagne mes entreprises à élaborer leurs PDM et je définis une stratégie pour atteindre mon objectif de PDM sur le territoire

J'ai une politique de mise en place de stationnements vélos sur les espaces publics	Oui
	Non
	Partiellement

Je définis une stratégie de déploiement de stationnements vélos sur mes générateurs de déplacements et de manière plus générale de services auprès des cyclistes.

# LA DDT

---

Quel  
accompagnement  
pour vous ? Focus sur  
les outils issus de  
l'étude



# ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA DDT

## ✓ Pour la réalisation du diagnostic :

- Mise à disposition du diagnostic de la mobilité réalisé à l'échelle départementale



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION GRAND EST

Connaissance et accompagnement de la mobilité dans le Grand Est – étude de cas Département des Ardennes et transposabilité aux autres territoires

INDDIGO

Diagnostic du territoire- Mai 2019

www.inddigo.com

### Flux Domicile-travail

- Ardenne Métropole, principal pôle d'attractivité du territoire
  - Flux domicile-travail qui restent concentrés dans vallée de la Meuse
  - Avec 40 470 navetteurs intra EPCI \*
- Des flux intra-communaux importants au sein de certains pôles urbains
  - Charleville (avec 11 100 navetteurs), Sedan (2 500 navetteurs), Revin (1 100 navetteurs)
- Des flux égaux
  - Peu de flux de Charleville
  - Mais de flux de Sedan
  - Et de flux de Revin
- Des flux domicile-travail

### Pour aller faire ses achats

Densité commerciale

- Densité commerciale = Surface de vente en m<sup>2</sup> rapportée à 1 000 habitants sur la zone de chalandise de la grande surface\*
- Forte concentration de grandes surfaces accessibles à moins de 20 min par le réseau routier
  - Entre Charleville et Sedan
  - Sur Vouziers
  - Sur la CC Portes du Nord
- Pas de services
  - Sur la CC des Crêtes
  - Autour de Vouziers

### Temps de déplacement vers ces commerces et services de proximité

- Globalement, des temps d'accès relativement courts
  - Compris entre 5 et 15 minutes pour la plupart des CC
- Mais un fort contraste avec les extrémités du département
  - Avec des temps de parcours qui atteignent les 30 minutes

### Pour la santé

Nombre de consultations de médecine accessible = il a été calculé via un indicateur d'accessibilité potentielle localisée. Ce dernier prend en compte l'activité réelle des médecins généralistes, de la distance à laquelle ils se situent et de la répartition par âge de la population.

Une commune est considérée comme "sous-dense" si la valeur d'Accessibilité Potentielle Localisée est inférieure à 2,5\*

Les grands pôles bien dotés en médecins

- Charleville comme canalisateur de la plupart des établissements de santé puis d'autres pôles comme Sedan ou Rethel
- Dans les grands pôles, le nombre de consultations se situe entre 4 et 6 /personne/an/commune et peut même être au-delà de 6 notamment dans la région de Charleville

Certains déserts médicaux à relever tout de même

- Certaines zones où l'accessibilité à la médecine générale reste faible avec des consultations comprises entre 4 et 2/personne/an/commune
  - Les communes sur un axe Est/Ouest au centre du territoire : CC des Crêtes Préardennaises
  - D'autres zones apparaissent comme de véritables déserts médicaux avec moins de 2 consultations par personne/an/commune notamment au sein des crêtes pré-ardennaises
    - Une concentration au centre du territoire, entre la CC des Portes du Luxembourg, de l'Argonne Ardennaise et des Crêtes Pré ardennaises ainsi que des communes telles que Auzé, Harzé, Sârgny/Walpois, Hargnies, etc.

\*Source: Atlas cartographique des Ardennes

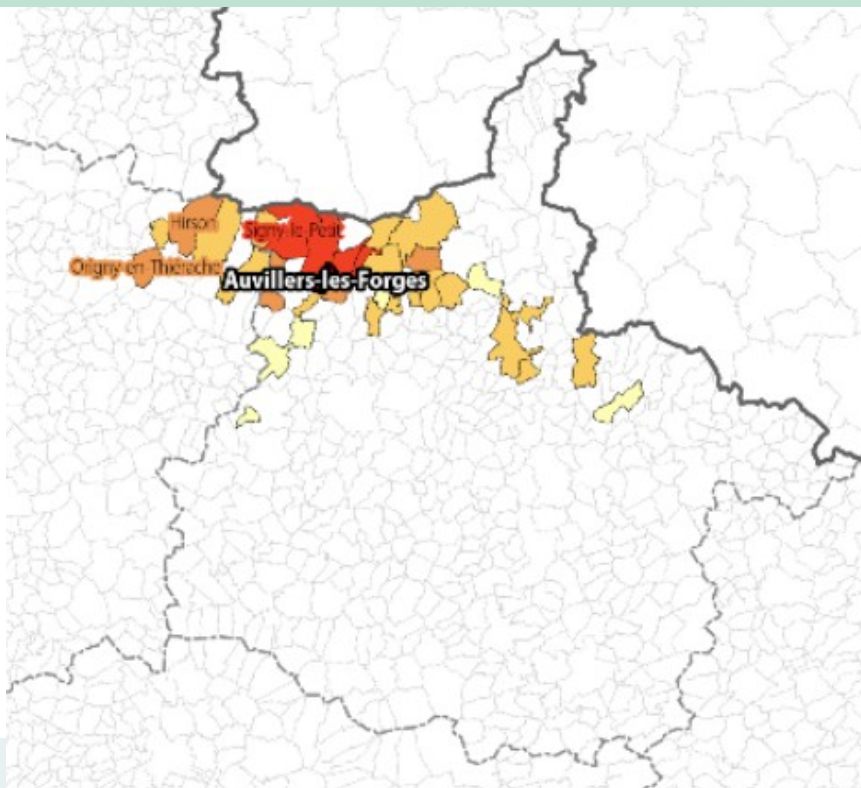
# ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA DDT

## ✓ Pour la réalisation du diagnostic :

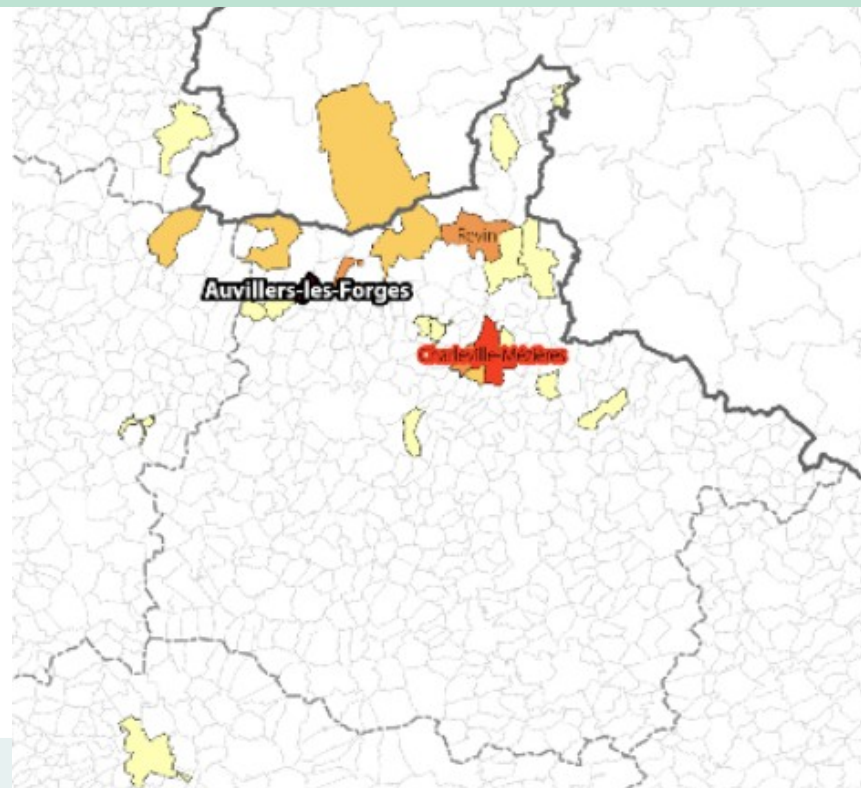
- Appui dans la réalisation du diagnostic de la mobilité sur votre territoire :
  - Trame vierge de diagnostic et aide à l'identification des données utiles
  - Fourniture des données dont nous disposons, exemple :



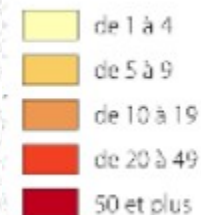
Où habitent les actifs qui travaillent à  
Auvillers-les-Forges ?



Où travaillent les actifs qui sont domiciliés à  
Auvillers-les-Forges ?



Nombre d'actifs





# ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA DDT

## ✓ Pour la réalisation du diagnostic :

- Appui dans la réalisation du diagnostic de la mobilité sur votre territoire :
  - Pour les données dont nous ne disposons pas, fourniture des fiches données issues de l'outil Mobidiag

The image displays two overlapping screenshots from the Mobidiag tool. The left screenshot shows a data sheet for 'Places de stationnements vélo' (Bicycle parking spots) in 'Mode doux' (Soft mode). The sheet includes sections for 'Préambule', 'Importance' (3 stars), 'Fiabilité' (3 stars), 'Description', 'Mode principal' (Vélo), 'Thèmes associés' (Parcs, Facilité de l'entretien, etc.), 'Échelle' (Commune, intercommune), 'Précision' (Le nombre de stationnement est à compléter), 'Type de donnée' (Café, etc.), 'Exploitation' (Pas de traitements nécessaires), and 'Interprétation' (Type de représentation: Valeur isolée, Tableau, Graphique, Carte). The right screenshot shows a map of the 'PRETILBEUF (76100)' area with several green circular markers indicating bicycle parking spots. A legend at the bottom of the map shows the markers and their corresponding data values.





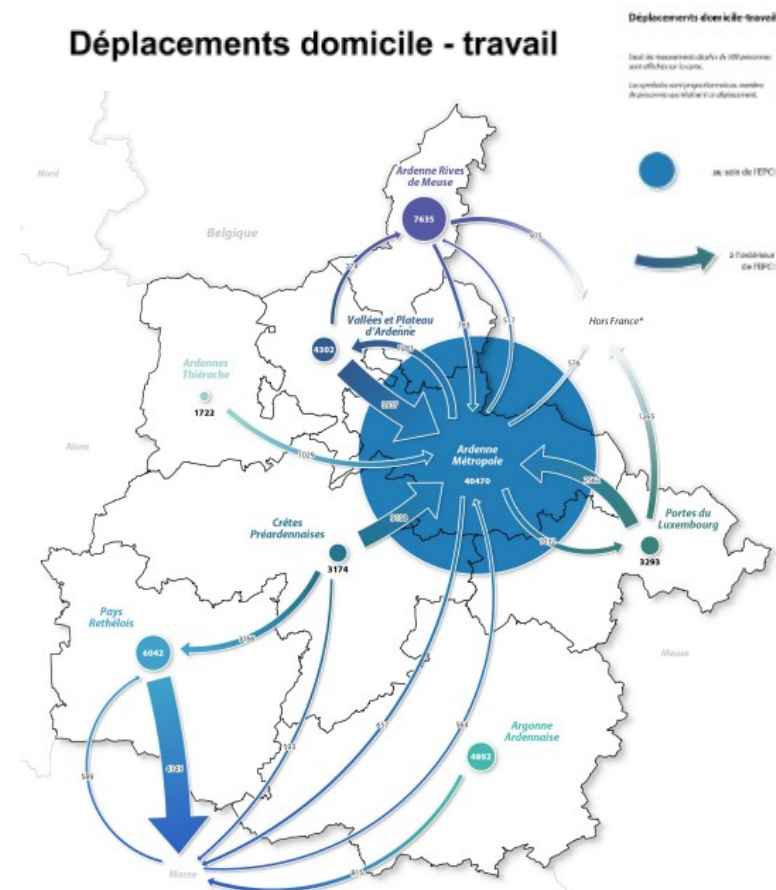
# ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA DDT

## ✓ Pour la définition de la stratégie

- Aide à la conception de cartographies et de tableaux de données permettant de faire ressortir les principaux enjeux du territoire



	 Voiture, camion	 À pied	 Sans déplacement	 En transport en commun	 À deux-roues
Ardenne Métropole	79 %	10 %	4 %	4 %	3 %
Ardenne Rives de Meuse	80 %	10 %	3 %	4 %	3 %
Ardennes Thiérache	84 %	8 %	6 %	1 %	1 %
Argonne Ardennaise	73 %	13 %	11 %	1 %	2 %
Crêtes Préardennaises	83 %	6 %	8 %	2 %	1 %
Portes du Luxembourg	82 %	7 %	6 %	2 %	3 %
Pays Rethélois	81 %	8 %	6 %	4 %	1 %
Vallées et Plateau d'Ardenne	85 %	7 %	4 %	2 %	2 %
<b>Ardennes</b>	<b>80 %</b>	<b>9 %</b>	<b>6 %</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>



# ■ ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA DDT

## ✓ Pour la définition des actions

- Fourniture d'un listing d'action de mobilité ainsi que 10 fiches actions détaillées
- Aide à l'identification des actions les plus adaptées



Travailler avec les taxis comme éléments du bouquet de mobilité

Améliorer les services des lignes régionales et ou territoriales ayant une fonction périurbaine, mieux rabattre sur la ville centre et être en correspondance avec le réseau urbain

Étudier les possibilités « d'ouvrir » le réseau de transport scolaire à d'autres usages

Étudier la potentielle réalisation de lignes de transport en commun intercommunales

Organiser l'offre de rabattement sur l'offre TC structurante

Desservir les communes péri-urbaines et rurales

# ■ ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA DDT

## ✓ Vos interlocuteurs à la DDT :

**Romain Henriët**

*Chef de l'unité « connaissance et conseils aux territoires »*

03 51 16 51 56

romain.henriet@ardennes.gouv.fr

**Pierre Dupuis**

*Chargé de mission « Appui aux collectivités territoriales »*

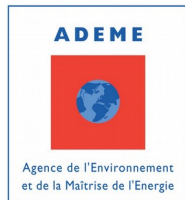
03 51 16 50 90

pierre.dupuis@ardennes.gouv.fr

# LES PARTENAIRES

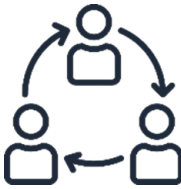
La Cellule régionale d'appui à l'ingénierie, à destination des territoires peu denses

Partenaire  
Région  
Grand Est



**Animer l'écosystème régional de la mobilité -**

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent



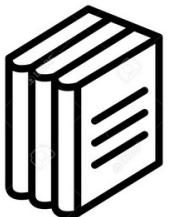
**Aider les projets des collectivités -**

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire



**Centraliser les ressources documentaires**

Mettre à disposition des études, des données, des contacts



Contact : [grandest@francemobilites.fr](mailto:grandest@francemobilites.fr)

Site : <https://www.francemobilites.fr/>  
Et sa page régionale Grand Est





# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



## VOS INTERLOCUTRICES :

Roxane PEIRAZEAU

Guillemette PINAROLI



inddigo

[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)